

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 30 (1950)
Heft: 8-9

Artikel: Les accords économiques franco-suisses du 20 juillet 1950
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888273>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES ACCORDS ÉCONOMIQUES FRANCO-SUISSES

du 20 juillet 1950

I. — LE NOUVEL ACCORD COMMERCIAL

Ainsi que nous l'annoncions dans le numéro de juillet de la « Revue économique franco-suisse », les textes signés à Berne le 20 juillet 1950 comprennent un accord commercial valable du 1^{er} septembre 1950 au 31 août 1951 et un protocole financier annexe à l'accord financier franco-suisse du 16 novembre 1945.

L'accord commercial comprend deux listes de contingents d'importation, reproduites ci-après, l'une vers la Suisse, l'autre vers la France, valables un an à partir du 1^{er} septembre 1950.

Comme dans les accords antérieurs, la liste A, qui fixe les contingents d'importation de produits français en Suisse, doit être considérée, pour la plupart des produits, comme indicative et non comme limitative. Seuls certains postes sont soumis à l'exportation de France ou à l'importation en Suisse, à certaines limitations quantitatives.

Les importations de produits suisses dans le territoire de la zone franc font l'objet de la liste B qui, pour la première fois depuis la guerre, se divise en trois chapitres : France métropolitaine (liste B₁), Afrique du Nord et départements d'outre-mer (liste B₂), autres territoires d'outre-mer (liste B₃).

La répartition aura lieu :

— pour la France métropolitaine et l'Afrique du Nord, en deux tranches semestrielles égales (1-9-50—28-2-51, 1-3-51—31-8-51), à l'exception des contingents de produits saisonniers suivants, qui seront ouverts intégralement pendant le premier semestre d'application de l'accord : poste n° 11 : pommes et poires de table ; poste n° 87 : jeux et jouets ; poste n° 79 : skis.

— pour les départements d'outre-mer et les autres territoires d'outre-mer, en une seule tranche annuelle (1-9-50—31-8-51).

Le J. O. du 22 août 1950 contient, aux pages 8985 et suivantes, un avis aux importateurs concernant la première tranche d'importation en France métropolitaine, que nous reproduisons ci-après (v. circulaire n° 222, p. 277).

On constatera que certains produits suisses qui se trouvaient libérés à leur importation en France métropolitaine et en Algérie, en vertu des avis aux importateurs

parus au J. O. des 6 octobre et 28 décembre 1949, figurent à nouveau dans l'accord du 20 juillet. C'est, ainsi que nous l'indiquions dans notre numéro de juillet, pour se conformer à la décision de non discrimination du Conseil de l'O. E. C. E., que les autorités françaises ont rétabli les contingents pour ces produits.

En revanche, une nouvelle liste de libération, s'appliquant à tous les pays membres de l'O. E. C. E., dont la Suisse, a été publiée au J. O. du 26 août (v. circulaire n° 223, p. 278), qui porte le pourcentage de libération de 50 à 60 %. Certains postes de l'accord franco-suisse du 20 juillet se trouvent ainsi sans objet.

En ce qui concerne les listes B₁, B₂, B₃ (importations de produits suisses en France), il est précisé d'autre part, dans les lettres annexes, que :

— le poste 18 (cigares, cigarettes, tabacs) est au bénéfice exclusif de la Régie française des tabacs (S. E. I. T. A.) ;

— le poste 19 peut servir, à concurrence de 10.000 fr. s., à l'exportation de fleurs fraîches coupées suisses en France ;

— les postes 20 et 69 sont réservés à la zone frontalière française et pourront donner lieu à des importations supérieures aux contingents fixés ;

— le poste 53 pourra servir, à concurrence d'un million de francs suisses, à l'importation de fil « Celta » ;

— le poste 56 pourra être augmenté si le montant inscrit à l'accord vient à se révéler insuffisant ;

— le poste 110 fera l'objet d'un nouvel examen au cours de la Commission mixte ;

— l'importation de pièces de rechanges, reprise sous le poste 182, est soumise à la procédure des certificats d'importation. Les certificats doivent être visés par la Direction des industries mécaniques et électriques du Ministère de l'industrie et du commerce, qui exige dans tous les cas la présentation d'une attestation de la Société suisse des constructeurs de machines ;

— les postes « divers » 45 et 66 donneront lieu, de la part des services français compétents, à la délivrance

des licences d'importation jusqu'à concurrence de la moitié du montant des contingents, sur simple présentation d'une attestation des autorités suisses ;

— les contingents d'horlogerie à destination de la France métropolitaine (postes 184 à 188), de l'Afrique du Nord, des départements d'outre-mer et des autres territoires d'outre-mer pourront être modifiés en tenant compte des propositions faites par les représentants qualifiés des industries françaises et suisses de cette branche ;

— le régime prévu par l'avis aux importateurs du 22 avril 1950, relatif aux facilités accordées aux exposants de marchandises étrangères dans les foires internationales françaises, est applicable à la Suisse ;

— les maisons suisses qui participeraient à des soumissions de matériel d'équipement électrique ou mécanique destiné à l'exécution du plan d'équipement élaboré par le Ministère de la France d'outre-mer pourraient bénéficier de contingents supplémentaires, si ceux qui ont été ouverts dans la liste B3 se révélaient insuffisants ;

— les autorités françaises prendront toutes dispo-

tions utiles afin que les licences relatives à l'importation des fromages suisses soient délivrées en principe aux importateurs français ayant des relations traditionnelles importantes avec des fournisseurs suisses.

En ce qui concerne la liste A (importation de produits français en Suisse), il est précisé que :

— au cas où les produits mentionnés aux postes « divers » seraient soumis à des restrictions à l'importation en Suisse, il serait alloué à la France des contingents correspondant à ses exportations normales vers la Confédération ;

— sur le poste 61 (vins) le Gouvernement suisse réservera un contingent de 10.000 hectolitres au bénéfice de la clientèle particulière et des restaurants, à l'exclusion des négociants en vins. Sur cette quantité, 2.000 hectolitres sont réservés aux vins de marque qui ne pourront être vendus qu'aux particuliers, 8.000 hectolitres aux vins d'appellation contrôlée, dont 4.000 hectolitres au maximum pourront être vendus aux hôteliers et restaurateurs, le reste, 4.000 hectolitres, étant réservé aux particuliers.

LISTE A Importation de produits français en Suisse

N° de poste	N° tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents*	N° de poste	N° tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents*
			tonnes				tonnes
I. — Produits agricoles, engrains, produits alimentaires, cuirs et peaux							
1	lb	Froment dénaturé	2.000	40	73a, ex 75	Huile d'arachides	1.000
2	3	Avoine : de semence sélectionnée	500	41	73, ex 75	Autres huiles comestibles	P. M.
		autres	P. M.	42	76a,c	Viandes fraîches autres que de porc, y compris viande Kascher	1.000
3	4	Orge : de semence sélectionnée	500	43	77a-78	Viandes conservées, salées, fumées	P. M.
		autres	10.000	44	84	Volailles mortes	350
4	5	Riz dans sa balle ou séparé de celle-ci	P. M.	45	86	Oeufs	1.000
5	6	Autres céréales	1.000	46	87b	Poissons de mer frais	100
6	7	Mais	P. M.	47	88-89b	Conserveries de poissons	500
7	ex 8, 9	Haricots et pois de semence	250	48	90b	Huîtres	200
8	10	Autres légumes à cosse	1.000	49	93a	Beurre frais	100
9	12	Riz en grains perlés, égrangés, mondés ou concassés, etc.	P. M.	50	95	Saindoux	P. M.
10	ex 14	Mais en grains perlés, égrangés, etc.	10.000	51	96	Oléomargarine, suif comestible	20
11	15	Malt	P. M.	52	97a	Beurre de margarine, beurre artificiel et autres succédanés de beurre n. d. a.	P. M.
12	ex 16	Farine de maïs en récipient de plus de 5 kg	P. M.	53	98a,b	Fromages à pâte molle, y compris Roquefort	450
13	17	Farine de riz en récipient de plus de 5 kg	P. M.	54	100a, 103	Produits diététiques	50
14	ex 20	Pain à fourrager	P. M.	55	101a,b	Fruits du Midi à l'alcool ou au sirop	500
15	23-24b	Fruits et baies comestibles frais autres que raisins	3.000	56	ex 101a,b	Conserveries de fruits	5
16	29b,c, 103, 124	Produits de l'arboriculture fruitière	fr. s.	57	ex 101b	Pectine	30
17	31a-d	Raisins de table frais	350.000	58	ex 101b	Confitures	10
18	33	Raisins secs	4.000	59	102	Sucreries, confiseries, biscuits	100
19	36b	Agrumes (oranges, mandarines, etc.)	500	60	ex 103a	Foie gras	50
20	37a	Dattes	750	61	117a ¹ , b ¹	Vins de consommation courante, vins à appellation simple	hl. 85.000
21	37b	Figues de consommation	50	62	121a-c	Vins à appellation contrôlée et de marque	hl. 115.000
22	ex 39a4	Noix fraîches	500	63	ex 126a, ex 127a	Champagne	bout. 400.000
23	ex 39a4	Noix sèches	1.000	64	ex 126a, ex 127a	Cognac, armagnac et autres eaux-de-vie naturelles de vin	hl. 6.000
24	ex 39b	Bananes fraîches	2.000	65	128	Rhum	hl. 1.000
25	ex 39b	Bananes sèches	800	66	129a,b	Liqueurs, vins de liqueurs et eaux-de-vie aromatisées ou sucrées	hl. 1.000
26	40a-b2	Légumes frais et primeurs (asperges, laitues pommeées, choux-fleurs, etc.)	4.000	67	132b,c	Vermouths et apéritifs	hl. 1.000
27	41-44b	Légumes conservés et olives	450	68	134	Chevaux	têtes 500
28	45	Pommes de terre	P. M.	69	135	Mulets	têtes 75
29	45a	Pommes de terre de semence	1.000	70	136a, 137b,c	Anes	P. M.
30	46a-47b	Epices	100	71	145	Bovins de boucherie	têtes 1.500
31	ex 46b, ex 47b	Vanille	10	72	ex 149	Moutons : bêliers reproducteurs	têtes 30
32	49	Sel	1.000	73	155a-156b	autres	P. M.
33	53	Houblon	150	74	ex 162	Boyaux	fr. s. 300.000
34	57a	Figues industrielles	800	75	160	Plumes à lit, édredon-(duvet)	300
35	61	Fèves de cacao	2.000	76	ex 165	Sang animal, liquide ou desséché	P. M.
36	62	Beurre de cacao	200	77	ex 165	Eponges naturelles	fr. s. 100.000
37	64	Chocolat	fr. s.	78	ex 165	Farine d'os	600
38	ex 65/66	Tapioca	1.000	79	166	Poudre d'os dégélatinisés	1.000
38 bis	71	Miel	30	80	167	Phosphates bruts	50.000
39	72, 74	Huile d'olives	1.000	81	169	Scories Thomas	70.000
						Sels de potasse (en K 20)	18.000
						Superphosphates	5.000

(*) Les chiffres qui ne sont précédés d'aucune autre mention expriment des tonnes.

N° de poste	N° tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents*	N° de poste	N° tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents*
81 bis ex 172	Peaux de bovidés.	100	tonnes	130	321	Livres.	tonnes
82 172-173	Cuir et peaux bruts	P. M.		131	321	Journaux et publications périodiques.	liberté
82 bis ex 173	Peaux de veaux	25		132		Divers, dont notamment : tiges d'allumettes, caisses et emballages, articles divers en bois, tabletteries, bouchons de liège, liège agglomérés, poteaux télégraphiques imprégnés, fuitailles, papiers sensibilisés y compris papier baryté, éditions musicales, cartons divers, papiers spéciaux divers.	illimité
83 174-181	Cuir et peaux tannées	300					
84 175/176	Pelletteries, fourrures, pelletteries découpées.	15					
85 185	Courroies en cuir, articles industriels en cuir	10					
86 188a,b	Maroquinerie.	15					
87 ex 191	Parties de chaussures, notamment trépointe	3					
88 193-201	Chaussures et pantoufles	20					
89 202	Gants de peau.	9					
90 ex 203	Semences fourragères :						
	frumental	150					
	avoine jaunâtre.	20					
	raygras Mayenne	50					
	luzerne	250					
	trèfle violet	200					
	lotier corniculé.	30					
	lotier des marais	5					
	esparrette	30					
	trèfle incarnat	100					
	trèfle d'Alexandrie	5					
	fenugreco.	30					
91 204	Graines et fruits oléagineux, cernes de noix :						
	semences oléagineuses.	50					
	autres.	1.000					
92 205	Semences potagères :						
	légumes divers	100					
	betteraves fourragères (variété géante d'Eckendorf).	100					
	betteraves mi-sucrières	100					
	betteraves sucrières.	50					
93 207	Fleurs fraîches coupées (dont 15 tonnes du 1er septembre 1950 au 31 octobre 1950 et du 1er mai 1951 au 30 août 1951)						
94 ex 208a, 210	Plantes d'ornements et de pépinières.	100					
95 211a	Paille.	50					
96 211b	Litière de tourbe.	20.000					
97 212	Foin et regain	P. M.					
98 213	Tourteaux et farine de tourteaux, caroube	10.000					
99 213	Tourteaux de cacao et farine de tourteaux de cacao.	1.000					
100 ex 214	Farine de viande et de poisson	P. M.					
101 ex 214	Germes de malt, malt épuisé, résidus de la cuisson de la bière, résidus de la distillation des pommes de terre, résidus de betteraves dont on a extrait le sucre, etc., desséché	6.000					
102 215	Son.	1.000					
103 216a	Farine pour le bétail, dénaturée	P. M.					
104 216b1	Déchets de la fabrication de l'amidon de maïs.	P. M.					
105 216b2	Autres déchets de la minoterie pour l'alimentation du bétail	P. M.					
106 ex 220	Graines de canari, vesces, fèves de lupin, graines de gesses, pois chiches, graines d'ers et autres légumes à coque pour l'affouragement.	P. M.					
107 ex 220	Rosiers sauvageons porte greffe.	5					
108 ex 220	Boutures de vigne (dont trois quarts en 3309) (1).	m. 4.000.000					
108 bis	Divers, dont notamment : oignons et bulbes à fleurs, amandes, millet, alpiste, issnes, féculé de pommes de terre, pâte d'arachides, paille mélasse, graines d'arbres, graines de fleurs, cacao en poudre, câpres, condiments divers, pains d'épices, aliments pour animaux.						
II. — Bois, papiers, produits des arts graphiques							
109 221	Bois à brûler feuillus	25.000					
110 227	Liège brut ou en plaque	1.500					
111 ex 229a	Grumes hêtres, qualité sciages mètres cubes	6.000					
112 ex 229a	Grumes hêtres » »	1.000					
113 ex 229b	Grumes chênes » »	8.000					
114 ex 229b	Grumes peupliers » »	3.000					
115 ex 229b	Grumes frênes » »	2.000					
116 ex 229b	Grumes charmes » »	1.500					
117 ex 229b	Grumes ormes » »	1.000					
118 ex 229b	Grumes diverses, arbres fruitiers » »	3.000					
119 ex 233, 235	Grumes bois coloniaux (dont 8.000 t. Okumé) Sciages chênes y compris lames de parquets brutes	15.000					
120 234, 236	Sciages d'essences feuillées diverses	4.500					
121 241	Placages	3.000					
122 ex 250, 259a	Contreplaqué	100					
123 259/268b	Meubles	fr. s. 400.000					
124 284b/285c	Brosserie fine et pinceaux	fr. s. 80.000					
125 288	Chiffons	1.000					
126 299, 308	Papiers à cigarettes	275					
127 301/302	Papier à impression, à écriture et à dessin	1.500					
128 312, 314, 316,	Cartes postales, gravures, estampes, imagerie	fr. s. 50.000					
129 320	Papiers peints	25					
III. — Textiles, caoutchouc, confections							
130	321	Kapok brut	200	tonnes			
131	321	Déchets de coton	1.200				
132		Fils de coton, aussi conditionnés pour la vente au détail	122				
		Tissus de coton	185				
		Tulle, dentelles, broderies	fr. s. 2.000.000				
133	343	Linge de table, de lit, etc.	20				
134	344	Rubans de coton	3				
135	347/359	Toiles cirées	35				
		Linoléum	115				
136	360/372, 376	Fils de lin	500				
137	373/375, 384-391, 421-422, 451-452, 486-487						
138	378/379	Linge de table, de lit, etc.	20				
139	381	Rubans de coton	3				
140	393-394	Toiles cirées	35				
141	395a/b	Linoléum	115				
142 ex 397b, ex 398b, ex 400-404		Fils de lin	500				
143	406-416	Tissus de lin	30				
144	420, 450, 482/483, 485	Passementerie	10				
145 ex 446a-h							
146 ex 446a-g, 1145							
147 ex 446e-h							
148 447a							
149 447b-447d7, 448							
150 449a/e							
151 455							
152 456							
153 457							
154 460-470							
155 471-475b, 483							
156 479-480							
157 481-482							
158 488-489, 492-493, 392, 501							
159 ex 502a, 503a							
160 ex 502a, 503a							
161 502d, 503d							
162 522							
163 527a/b							
164 ex 559							
165 530-536b							
166 537-545							
167 ex 541							
168 546-554b, 557b, 559							
169 560/570							
170 571a, b							
171 572, 574							
172 573							
173							
174 585							
175 586							
176 588							
177 589, 591							
178 602, 603, 604							
179 609							
180 620							

(1) Variété de bouture de vigne.

(*) Les chiffres qui ne sont précédés d'aucune autre mention expriment des tonnes.

N° poste	N° tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents*	N° de poste	N° tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents*
181	625/626	Talc, cryolithé synthétique	10.000	224	902a	Films cinématographiques impressionnés . . .	tonnes liberté
182	627, 898cM9	Charbons d'arcs et de piles, balais pour machines électriques fr. s.	500.000	225	913a,b	Vélo-moteurs, motocycles, sidecars : jusqu'à 125 cmc. de cylindrée . . . pièces de 126 à 250 cmc. de cylindrée . . . » de 251 à 500 cmc. de cylindrée . . . »	480 480 240
183	628a	Electrodes non montées pesant 40 kg. et plus par pièce	1.500	226	ex 914a,d	Voitures automobiles	7.200
184 ex	628a	Pâte Soederberg	750	227	914a/d	Châssis d'automobiles	1.500
185	629a	Corindon artificiel blanc	400	228	ex 914a/c	Camionnettes de moins de 1,5 t.	1.200
185 bis	629a/b	Corindon artificiel brun	1.000	229	ex 914c/d	Camions de 1,5 à 3 tonnes	70
186	630-631	Toiles et papiers abrasifs	900	230	ex 914d	Camions de plus de 3 tonnes à 5 tonnes	40
187	643a, 644, 645, 646a/b	Houille, lignite, coke, briquettes	670.000	231	ex 914d et diverses	Pièces détachées et équipement d'automobiles Cycles	600 800
188	643b, 1065b, 1126 et 1126a, 1127 et 1127a, 1128 et 1128a, 1131b	Produits pétroliers	75.000	232	915	Cadres, pièces détachées de cycles et motocycles	50
189	669-672	Carreaux de grès	4.000	233	917, ex 913 et diverses	Grosse horlogerie	25
190	674a/b, 679a-681	Articles sanitaires en grès fins ou porcelaine, articles en porcelaine	450	234	927-929	Instruments et appareils de chirurgie et de médecine aussi électriques	17
191	683/684	Verre coulé	1.300	235	938	Instruments et appareils orthopédiques, y compris matériel de prothèse dentaire	5
192	685	Verre pour vitraux de toute nuance	500	236	939	Appareils photographiques, accessoires et objectifs	13
193	686	Verre à vitre de couleur naturelle	600	237	943	Microscopes, stéréoscopes, lunettes d'approche	6
194	687-688	Verre à vitre coloré	100	238	946	Appareils de physique, instruments scientifiques	5
195		Diverses : verres d'optique bruts, verres de lunetterie bruts	100	239	947	Machines de bureau, y compris machines comptables et à statistiques, duplicateurs, machines à adresses ainsi que pièces détachées et accessoires	20
196	691a	Bouteilles	100	240	948a2, ex M9	Accumulateurs, éléments et piles électriques	85
197	691b, 693a	Autre verrerie, gobeletière et cristallerie	1.000	241	950-951	Isolateurs montés	100
198	702b	Verres à glace	400	242	952	Compteurs électriques	35
199		Divers, dont notamment : briques de diatomite, mica, réfractaire corhart, réfractaire de zac, ardoise pulvérisée, cailloux pour faïence, pierre en poudre, plâtres à mouler spéciaux, marbres ouvrés, carreaux et ouvrages en céramique, ouvrages en amiante et en fibrociment, briques isolantes, glaces, verre pour le bâtiment, verres et glaces feuilletées, verre d'éclairage, verrerie industrielle, verres de montre, pierres, perles, glaces, isolateurs en verre		243	953	Appareils télégraphiques, téléphoniques et radiophoniques, y compris tubes pour T. S. F.	20
				244	954, 954a	Appareils de télévision y compris pièces détachées	10
				245	ex 954a	Appareils cinématographiques, accessoires et objectifs	7
				246	ex 955	Disques de phonographes fr. s.	200.000
				247	ex 955	Disques à enregistrement direct fr. s.	150.000
				248	ex 955	Appareils électriques, appareils de distribution	60
				249	956b/f	Pianos fr. s.	300.000
				250	957a/b	Accessoires de pianos, mécaniques et claviers fr. s.	900.000
				251	ex 957a/b	Instruments de musique, parties finies d'instruments de musique, cordes fr. s.	400.000
				252	958/963	Divers : machines et véhicules dont fours industriels, appareils de levage et de manutention, matériel de travaux publics, appareils de broyage, de concassage, machines de fonderie, matériel de sidérurgie, matériel pour l'industrie chimique, machines de tannerie, machines pour l'industrie des matières plastiques, machines pour l'industrie de la chaussure, machines pour le caoutchouc et le cuir, machines de conditionnement, machines de minoterie	
				253		Divers : instruments et appareils dont matériel d'éclairage, appareils de pesage, matériel pour la protection contre l'incendie, compas, instruments de dessin, règles à calcul, compteurs à eau et compteurs à essence, boîtes de montres	

V. — Métaux et articles en métaux

200	710a, 712-732, 742-744	Fer brut, fonte brute, acier moulé, demi-produits en fer et acier (y compris laminés, profilés, trempés), produits de grosse forge et de gros emboutissage, dont 15.000 tonnes de tubes en acier, 8.000 tonnes d'acier laminé et tiré et 2.000 tonnes de produits de grosse forge	200.000
201	710b	Aciers fins et spéciaux	8.000
202	710b	Acier inoxydable	1.000
203	733-741	Matériel de chemin de fer (essieux, rails, traverses, etc.)	10.000
204	747-760	Outils (aussi pour horlogers, pour l'agriculture), à main et pour machines	200
205	803-806	Tuyaux de fonte	2.000
206	810	Coutellerie	50
207	811, 813	Armes et pièces détachées	70
208	817-819	Articles semi-finis en cuivre	1.000
209 ex	822	Traits, faux traits et lames	20
210	849, 850	Articles semi-finis en zinc	600
211 ex	864/867	Bronze au glucinium	10
212	873a-874c, 1146, 1146a	Orfèvrerie et bijouterie (or, argent en double ou autre) fr. s.	2.000.000
212		Divers, dont notamment : ouvrages en métal communs, treillis, toiles métalliques, chaînes, fers à cheval, articles de décolletage, quincaillerie, baignoires, articles galvanisés et étamés, articles de ménage en aluminium, mobilier métallique, luminaires, articles de chauffage, chauffe-bains, chauffe-eau, nippes, installations de chauffage central, métal déployé, bouclerie, rondelles découpées, carbure dur	

VI. — Machines, véhicules, instruments et appareils. — Films

213	881a-882d	Chaudières à vapeur	500
214	884-889b	Machines et engins mécaniques pour l'industrie textile	250
215	890a,b, M1, M9	Machines pour l'imprimerie	60
216	891, 893a,b, M5	Machines et engins pour l'agriculture, moteurs, treuils, motoculteurs	200
217	Mdy	Machines électriques	100
218 ex	M1	Machines pour façonner le papier et le carton	120
219 ex	M3	Pompes et appareils de ventilation	120
220	ex M5	Moteurs à essence, moteurs à combustion interne	265
221	ex M5, 914g	Tracteurs agricoles	300
222	M6	Machines-outils	90
223	M7	Machines pour l'industrie de l'alimentation, machines pour la sucrerie, brasserie, distillerie ; compresseurs	500

185

(*) Les chiffres qui ne sont précédés d'aucune autre mention expriment des tonnes.

N° poste	N° tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents*	N° de poste	N° tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents*
224	902a	Films cinématographiques impressionnés . . .				Vélo-moteurs, motocycles, sidecars : jusqu'à 125 cmc. de cylindrée . . . pièces de 126 à 250 cmc. de cylindrée . . . » de 251 à 500 cmc. de cylindrée . . . »	tonnes liberté
225	913a,b	Vélo-moteurs, motocycles, sidecars : jusqu'à 125 cmc. de cylindrée . . . pièces de 126 à 250 cmc. de cylindrée . . . » de 251 à 500 cmc. de cylindrée . . . »	480 480 240	226	ex 914a,d	Voitures automobiles	7.200
		Châssis d'automobiles		227	914a/d	Camionnettes de moins de 1,5 t.	1.200
		Camions de 1,5 à 3 tonnes		228	ex 914a/c	Camions de plus de 3 tonnes à 5 tonnes	70
		Camions de plus de 5 tonnes		229	ex 914c/d	Pièces détachées et équipement d'automobiles Cycles	40
		Cycles		230	ex 914d	Cadres, pièces détachées de cycles et motocycles	600
		Cadres, pièces détachées de cycles et motocycles		231	ex 914d et diverses	Pièces détachées et équipement d'automobiles Cycles	800
		Pièces détachées et équipement d'automobiles Cycles		232	915	Grosse horlogerie	25
		Grosse horlogerie		233	917, ex 913 et diverses	Instruments et appareils de chirurgie et de médecine aussi électriques	17
		Instruments et appareils de chirurgie et de médecine aussi électriques		234	927-929	Instruments et appareils orthopédiques, y compris matériel de prothèse dentaire	5
		Instruments et appareils orthopédiques, y compris matériel de prothèse dentaire		235	938	Appareils photographiques, accessoires et objectifs	13
		Appareils photographiques, accessoires et objectifs		236	939	Microscopes, stéréoscopes, lunettes d'approche	6
		Microscopes, stéréoscopes, lunettes d'approche		237	943	Appareils de physique, instruments scientifiques	5
		Appareils de physique, instruments scientifiques		238	946	Machines de bureau, y compris machines comptables et à statistiques, duplicateurs, machines à adresses ainsi que pièces détachées et accessoires	5
		Machines de bureau, y compris machines comptables et à statistiques, duplicateurs, machines à adresses ainsi que pièces détachées et accessoires		239	947	Accumulateurs, éléments et piles électriques	20
		Accumulateurs, éléments et piles électriques		240	948a2, ex M9	Isolateurs montés	85
		Isolateurs montés		241	950-951	Compteurs électriques	100
		Compteurs électriques		242	952	Appareils télégraphiques, téléphoniques et radiophoniques, y compris tubes pour T. S. F.	35
		Appareils télégraphiques, téléphoniques et radiophoniques, y compris tubes pour T. S. F.		243	953	Appareils de télévision y compris pièces détachées	20
		Appareils de télévision y compris pièces détachées		244	954, 954a	Appareils cinématographiques, accessoires et objectifs	10
		Appareils cinématographiques, accessoires et objectifs		245	ex 954a	Disques de phonographes fr. s.	200.000
		Disques de phonographes fr. s.		246	ex 955	Disques à enregistrement direct fr. s.	150.000
		Disques à enregistrement direct fr. s.		247	ex 955	Appareils électriques, appareils de distribution	60
		Appareils électriques, appareils de distribution		248	ex 955	Pianos fr. s.	300.000
		Pianos fr. s.		249	956b/f	Accessoires de pianos, mécaniques et claviers fr. s.	900.000
		Accessoires de pianos, mécaniques et claviers fr. s.		250	957a/b	Instruments de musique, parties finies d'instruments de musique, cordes fr. s.	400.000
		Instruments de musique, parties finies d'instruments de musique, cordes fr. s.		251	ex 957a/b	Divers : machines et véhicules dont fours industriels, appareils de levage et de manutention, matériel de travaux publics, appareils de broyage, de concassage, machines de fonderie, matériel pour l'industrie chimique, machines de tannerie, machines pour l'industrie des matières plastiques, machines pour l'industrie de la chaussure, machines pour le caoutchouc et le cuir, machines de conditionnement, machines de minoterie	
		Divers : machines et véhicules dont fours industriels, appareils de levage et de manutention, matériel de travaux publics, appareils de broyage, de concassage, machines de fonderie, matériel pour l'industrie chimique, machines de tannerie, machines pour l'industrie des matières plastiques, machines pour l'industrie de la chaussure, machines pour le caoutchouc et le cuir, machines de conditionnement, machines de minoterie		252	958/963	Divers : instruments et appareils dont matériel d'éclairage, appareils de pesage, matériel pour la protection contre l'incendie, compas, instruments de dessin, règles à calcul, compteurs à eau et compteurs à essence, boîtes de montres	
		Divers : instruments et appareils dont matériel d'éclairage, appareils de pesage, matériel pour la protection contre l'incendie, compas, instruments de dessin, règles à calcul, compteurs à eau et compteurs à essence, boîtes de montres		253		Divers : instruments et appareils dont matériel d'éclairage, appareils de pesage, matériel pour la protection contre l'incendie, compas, instruments de dessin, règles à calcul, compteurs à eau et compteurs à essence, boîtes de montres	

255	966	Graines de caroube	300
256	ex 966, 967	Racines de manioc, à l'exclusion des racines fourragères	1.000
257	966/968	Matières végétales pour usages pharmaceutiques, notamment graines de lin, plantes médicinales	50
258	969, 1052	Huiles essentielles	40
259	974b	Produits chimiques à usage pharmaceutique non dosés fr. s.	750.000
		Eaux minérales bout.	4.000.000
		Médicaments composés en emballages originaux y compris désinfectants fr. s.	2.200.000
		Parfums artificiels, parfumerie, savonnettes fr. s.	3.000.000
		Gommes de tout genre (gomme arabique, gomme adragante, etc.)	220
		Résines végétales (colophane, copal, sandaloïque)	500
		Soufre raffiné	500
		Tartre	50
		Potasse caustique	400
		Alumine calcinée	46.000
		Brome et sel de brome	250
		Sulfate de baryte, pyrolignite de chaux, nitrate de baryte, etc., carbonate de baryte	800

N° de poste	N° tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents* tonnes	N° de poste	N° tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents* tonnes
271	1023b	Phosphates de soude, pyro-, méta-, polyphosphates de soude	600	291	1098	Matières colorantes dérivées du goudron de houille	80
272	1025	Sulfure de sodium concentré, sulfate de soude, bichromate de soude	950	292	Divers, dont phosphores et dérivés, charbons actifs, silicium métal, acide chlorhydrique, chlorhydrine sulfurique, chlorure de phosphore, sulfure de carbone, anhydrique sulfureux liquide, acide sulfurique, acide phosphorique 55° Baumé, acide borique en paillettes, dioxyde de titane, oxyde d'étain, chlorure de baryum, chlorure d'aluminium, chlorure de magnésium, métabisulfite de soude, métabisulfite de potasse, sulfate de magnésie, alums, phosphate de calcium, perborate de soude, permanganate de potasse, tétrachlorure d'étain, acide oxalique, acide tartrique, crème de tartre, dérivés résiniques, dérivés terpéniens, agglomérants de fonderie, explosifs à usage civil, artifices pour divertissements, films vierges, alumine spéciale de polissage, produits de nettoyage et d'entretien, produits céno-éologiques, glycérine brute, produits pour lessives, huile d'horlogerie.		
273	1027	Hyposulfite de soude, fluosilicate de soude, fluosilicate de magnésie	125				
274	1028	Sels de soude tels que fluorures, sulfure, hydro-sulfite, etc.	170				
275	1038	Acides liquides tels que fluorhydrique, perchlorique	63				
276	1039	Soude calcinée, carbonate de soude	1.000				
277	1041	Hydrate d'alumine, fluorure de baryum, sulfate d'alumine	2.000				
278	1045	Verre soluble (silicate de soude)	125				
279	1048b	Matières auxiliaires préparées inorganiques telles que bifluorure d'ammonium, fluorure d'aluminium, émail fritté (non fondu), soudures aluminio-thermique, soudures et anti-frictions, sels de strontium	325				
280	1051b	Acide formique	400				
281	1054	Tannins de noix de galle et acide gallique	100				
282	1055a/b	Extraits tannants végétaux	300				
283	1057a/b, 634/35b	Résines artificielles et semi-produits en matières plastiques y compris plexiglas, plaques, feuilles, bandes, baguettes dét. profil	350				
284	1059	Combinaisons organiques du bromé, du chlore et de l'iode ; tétrachlorure de carbone, trichloréthylène, alphamonochloronaphthalène, tétrachloronaphthalène, hexachlorocyclohexane, diphenyle chloré	300	293	ex 1144a	Houppettes à poudre	fr. s. 300.000
		Dérivés du goudron de houille et matières auxiliaires pour la fabrication des couleurs d'aniline, monochlorobenzène, orthodichlorobenzène, paradichlorobenzène	600	294	1145	Articles de quincaillerie et de mercerie tels que montures de lunettes, lunettes solaires, articles de pêche, articles de sport, boutons, pipes, briquets et autres articles de fumeurs, peignes en cornes ou matières plastiques, chalumeaux, cure-dents	fr. s. 1.000.000
285	1065a	Produits intermédiaires d'aniline et combinaisons d'aniline pour la fabrication des colorants	1.500.000	295	ex 1155b	Crayons	fr. s. 100.000
286	1066a/b	Divers : produits auxiliaires pour textiles et cuirs, y compris tannants synthétiques	1.500.000	296	ex 1155b, 1159b	Porte-mines et stylos	fr. s. 120.000
287		fr. s. 1.500.000	297	1159b	Articles de bureau, boîtes de peinture et boîtes à peinture	fr. s. 45.000	
288	1072a	Caséine	100	298	1160a/b	Jeux et jouets	fr. s. 1.250.000
289	1075/1077	Gélatine et colle animale	125	299	T1-9	Tabac brut	630
290	1089/1090	Terres colorantes brutes ou travaillées telles que craie, ocre, sulfate de baryte, etc.	13.000	300		Divers : lichen caragheen, raphia, piassava, chardons cardères, vannerie, sparterie, synthétique (cuir synthétique), cuirs à harnachements, vêtements de cuir, articles en caoutchouc, isolants.	

(*) Les chiffres qui ne sont précédés d'aucune autre mention expriment des tonnes.

LISTE B1

Exportation de produits suisses vers la France métropolitaine

N° de poste	N° tarif douanier français	Marchandises	Contingents en 1.000 fr. s.	N° de poste	N° tarif douanier français	Marchandises	Contingents en 1.000 fr. s.
I. — Agriculture et alimentation							
1 ex 1A		Poulains 2 ans 1/2 et chevaux de trait	300	22	ex 461	Carbure de calcium	200
2 23		Poissons d'eau douce	300	23	ex 461	Carborundum pour la fabrication de produits réfractaires	850
3 ex 30		Lait médiéval en poudre	10.000	24	ex 461	Carborundum pour la fabrication d'articles abrasifs	850
4 ex 32		Fromages à pâte dure, y compris crème de gruyère en boîtes et fromages de Sbrinz	15.400	25	ex 482A	Alcool butylique, alcool isobutylique, dissolvants et plastifiants divers	1.000
5 ex 32		Fromage vert de Glaris	20	26	ex 482B, ex 487, 493B, 509E,	Produits chimiques à usage pharmaceutique et vétérinaire, y compris spécialités en emballages originaux, sulfamides, hormones, alcaloïdes	7.200
6 ex 56		Oeufs de truite arc-en-ciel	60	27	ex 508B	Acide acétique, ses sels et ses esters	500
7 67, 69		Légumes frais	P. M.	28	ex 524	Mono et diéthylamines, mono et diméthylamines	10
8 67E		Pommes de terre	P. M.	29	573	Engrais chimiques azotés	1.700
9 ex 69		Haricots de semences	400	30	591, 592	Colorants	25.550
10 ex 76A		Pommes à cidre	P. M.	31		Divers : produits intermédiaires pour la fabrication des matières colorantes	3.000
11 ex 76A		Pommes et poires de table	3.500	32	593, 594,	Laques, vernis, couleurs, peintures, pigments	500
12 129B		Pectine séchée	500	33	ex 596, 601	Encres et couleurs d'imprimerie, encres d'impression sur métal, vernis spéciaux pour tubes souples	700
13 181, 182		Chocolat	600	34	604, ex 596	Encres à écrire, à dessiner, à dupliquer ou à tampons	10
14 194, 195		Concentré de pommes, de poires, marc de pommes séché, jus de fruits, cidre doux, cidre fermenté, poudre de pommes, purée de pommes, conserves et confitures de fruits	P. M.	35	605, 606	Divers : huiles diverses pour l'industrie des vernis, des couleurs, des couleurs d'imprimerie, liants pour fonderie	150
ex 80B, ex 230		Bière	500	36	610	Crayons composés	1.000
15 212		Vins blancs	500	37	642, 646C	Gélatines, colles animales autres en emballage de plus de 1 kilo	250
16 214		Eaux-de-vie de cerise, de marc ou de prune	300	38	666	Pellicules perforées, sensibilisées, non impressionnées pour usages polychromes	300
17 220A,D		Cigares, cigarettes, tabac, etc.	100	39	667	Papiers photographiques sensibilisés	100
18 236		Divers, dont notamment : lactose, moutarde, plants de fleurs, jeunes arbustes fruitiers, poudre de cacao	600	40	670, 671	Films impressionnés	liberté
19				41	683, 684	Préparations désinfectantes, insecticides, anticryptogamiques et préparations pour l'agriculture	600
II. — Produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc							
20	287, ex 288	Chaux hydraulique, ciment Portland	100				
21	446B, 451C,D, 476A-C, 483A, 493B, 509C, 516A, 523, 526, 529A, ex 532, ex 533, ex 549, 550, 551, 628C, 629A-C, 686	Produits auxiliaires pour l'industrie des textiles, du cuir et du papier	4.000				

N° de poste	N° tarif douanier français	Marchandises	Contingents en 1.000 fr. s.	N° de poste	N° tarif douanier français	Marchandises	Contingents en 1.000 fr. s.
		matériel pour la minoterie, machines pour la fabrication et la mise en œuvre de produits alimentaires, machines de conditionnement pour l'emballage et l'empaquetage y compris machines à comprimer les poudres et à pastiller, matériel pour traitement des vins, matériel de cave.				c) Matériel de transport	
127	1607, ex 1572	Installations pour industries chimiques (essoufrees, etc.)	1.000	165	1781	Locomotives	2.500
128	1609	Machines et appareils pour la savonnerie, la stéarinerie, la parfumerie et la fabrication de produits pharmaceutiques	50	166	ex 1798B	Tracteurs agricoles, matériel de débardage	500
129	ex 1615R,C	Machines imprimeuses pour boîtes, carton, découpeuses-imprimeuses pour cartonnages	1.500			d) Instruments et appareils	
130	1615A, ex B, ex C,D, 1616, 1617	Autres machines d'imprimerie, d'édition, de cartonnage, de papeterie et de reliure et accessoires, y compris chauffages électriques de machines à composer	2.000	167	1837	Compteurs spéciaux, compteurs de tours . . .	475
131	1620B,C, 1621, 1623B,C	Machines textiles : métiers à filer, machines et appareils pour opérations complémentaires de filature et pour préparation de tissage, métiers circulaires de bonneterie.	8.000	168	1838	Indicateurs de vitesse tachymètres . . .	200
132	ex 1620D	Parties et accessoires de métiers à filer (filières, broches, ailettes, anneaux, curseurs, etc.)	* 200	169	1839, 1840	Densimètres, butyromètres, manomètres . . .	200
133	1622B	Métiers à tisser automatiques	2.500	170	1841, 1842,	Baromètres, thermomètres, pyromètres, indicateurs de niveau, hygromètres . . .	200
134	ex 1623A	Métiers à bonneterie et machines à tricoter rectilignes du type « Cotton » fonctionnant avec des aiguilles à bec . . .	50	171	1843A,F, ex 1866	Détendeurs automatiques, détendeurs thermostatiques, thermostats pour le froid . . .	300
135	1625	Appareils et machines accessoires de métiers à tisser, à bonneterie, à tulle, à dentelles, etc.	50	172	ex 1844C	Dispositifs spéciaux pour compteurs électriques, horloges de commande et de contrôle, interrupteurs horaires, constateurs de vols de pigeons et pièces détachées . . .	1.450
136	ex 1626C	Aiguilles pour métiers de bonneterie . . .	500	173	1845, 1846,	Instruments de mesure portatifs à lecture directe (comparateurs, micromètres, pieds à coulisse, palmiers, etc.) . . .	1.250
137	1628, 1629	Machines et appareils pour le finissage et l'apprêt, le blanchissement, la teinturerie, le dégraissage et le nettoyage à sec de matières textiles . . .	250	174	1849, 1850	Instruments scientifiques, instruments de mesurage et de calibrage, boussoles, compas, instruments optiques de contrôle des fabrications mécaniques, appareils et instruments pour recherches et analyses physiques et chimiques, instruments de traçage (compas, tirelinnes, etc.), instruments et appareils de démonstration dont 200 pour microscopes . . .	2.000
138	1630A, 1631D	Machines à coudre à usage domestique . . .	5.000	175		Divers : instruments et appareils de mesure et de contrôle pour avions et laboratoires des services techniques de l'aéronautique . . .	750
139	ex 1632, ex 1633	Machines et appareils de tannerie et pour l'industrie des cuirs et des peaux . . .	675	176	1858, 1859	Instruments de géodésie, de topographie, d'arpentage et de niveling, appareils de photogrammétrie . . .	1.200
140	1641A-N,Q,R, 1612, 1643, 1645	Machines-outils, dont 10 % pour machines-outils pour le travail du bois . . .	15.000	177	1874, 1875B, 1185	Appareils photographiques et accessoires . . .	100
141	1641P	Machines à tailler les engrangements . . .	500	178	1875A	Parties et pièces détachées n. d. n. c. a. d'appareils photographiques . . .	60
142	1647	Machines-outils électriques portatives . . .	175	179	1886-1894, 1895B,C	Matériel médico-chirurgical autre qu'électrique . . .	400
143	1648	Outils pneumatiques et machines-outils pneumatiques portatives . . .	10	180	1895A	Prothèses dentaires : dents artificielles et dentiers . . .	100
144	1649-1656, 1646	Outils et accessoires de machines-outils . . .	3.000	181	A	Divers : machines et véhicules dont notamment machines pour la fabrication de briquettes, motocycles, moteurs à essence, installations pour le dégraissage des métaux, installations et filtres électriques pour l'épuration des gaz, machines pour l'industrie céramique, installations de séchage à rayons infrarouges, machines pour la fabrication de boîtes métalliques, machines à fabriquer les ressorts, installations pour usines à ciment . . .	4.000
145	1662A	Machines à écrire y compris au maximum 5 % de pièces détachées . . .	2.500			Divers : instruments et appareils dont notamment brûleurs à mazout et à gaz, machines de comptabilité, machines de ménage, télétaxes, appareillages de protection contre le feu, appareils de graissage, pompes de filatures, fers à repasser . . .	1.500
146	1663A, ex 1688B	Machines à additionner et à soustraire, règles à calcul . . .	1.000	182	ex 1475, ex 1539, ex 1553, ex 1555D, ex 1556D, ex 1588C, ex 1592D, ex 1596B, ex 1596C, ex 1615D, ex 1617A, ex 1619D, ex 1620D, ex 1621C, ex 1626, ex 1627A, ex 1628A, ex 1631D, ex 1633A, ex 1638C, ex 1646A-C, ex 1647C, ex 1648C, ex 1661, ex 1670, ex 1693, ex 1698, ex 1735, ex 1753, ex 1756, ex 1757E, ex 1762, ex 1763B, ex 1765, ex 1767, ex 1804C, ex 1804D, ex 1804G-I, ex 1808, ex 1846B, ex 1847, ex 1857C, ex 1864A,B, ex 1887F	Pièces de rechange pour machines, appareils, instruments et véhicules de ces positions (importation sur certificat d'importation) . . .	
147	1669	Autres machines et appareils de bureau . . .	20	183		Autres pièces de rechange . . .	4.000
148	ex 1672	Machines et appareils pour bobinages électriques . . .	600			VII. — Horlogerie	
149	1678-1686, 1688	Organes de transmission dont notamment : réducteurs et multiplicateurs de vitesse, variateurs et boîtes de vitesse pour machines . . .	1.500			Boîtes . . .	220
		b) Constructions électriques				Fournitures de rhabillage . . .	714
150	ex 1700, 1701	Générateurs, alternateurs, convertisseurs . . .	11.000			Ebauches et fournitures de fabrication . . .	7 569
151	ex 1700, ex 1701	Moteurs électriques . . .	2.000			Montres et mouvements terminés . . .	9.251
152	1702-1705,	Transformateurs, disjoncteurs, électrolyseurs, mutateurs, cyclotrons . . .	4.000			Grosse horlogerie . . .	
153	ex 1709, ex 1710	Appareillages électriques, appareils de régulation et de coupure de courant, interrupteurs, résistances, appareils de branchement et de connexion, thermostats, fusibles, instruments de mesure électriques, tableaux de commande, lampes à lumière mixte dont 1400 pour relais et 140 pour parafoudre . . .	3.150				
154	1719	Condensateurs . . .	1.500				
155	1724-1726	Fils et câbles isolés, y compris fils émaillés . . .	500				
156	1736-1738, 1741	Matériel de téléphonie et de télégraphie . . .	250				
157	1742-1753	Appareils radioélectriques, émetteurs, récepteurs, amplificateurs y compris pièces détachées, dont jusqu'à 500 pour les appareils récepteurs . . .	1.500				
158	1754-1756	Matériel médico-chirurgical électrique et radiologique . . .	1.500				
159	1758-1760, ex 1761b, 1762	Appareils électriques de cuisson et de chauffage, éléments chauffants, dont 100 pour coussins électriques . . .	100				
160	1763A	Rasoirs électriques . . .	100				
161	1765, 1766, 1787B,C, ex 1768, 1769	Équipement électrique et appareils d'allumage, d'éclairage et de démarrage pour automobiles et autorails . . .	2.500				
162	1767A, 1802B, 1804, ex 1808	Accessoires et pièces détachées d'automobiles et de motocycles (bougies, pompes de graissage, glaces antigivre, etc.) . . .	200	184	1906		
163	ex 1768A, ex 1808	Eclairages et parties de bicyclettes . . .	250	185	1909		
164	1924A,C-F,H,I, 1739, 1740	Appareils électro-acoustiques tels que phonographes, microphones, appareils pour faciliter l'audition, moteurs et pick-up pour phonographes . . .	150	186	1908		

LISTE B2

Contingents d'importation de marchandises suisses en Afrique du Nord et dans les départements d'outre-mer

Produits	Algérie	Maroc	Tunisie	D.O.M.
	En 1.000 francs suisses			
Lait condensé	100	75	50	—
Lait médiácaux	250	100	50	—
Fromage à pâte dure y compris crème de gruyère en boîtes	200	250	50	50
Pommes et poires de table	150	100	—	—
Produits agricoles divers	—	100	80	—
Cigares	75	50	40	—
Abrasifs appliqués	—	50	—	—
Colorants	150	1.000	50	—
Produits synthétiques pour parfums	—	150	100	—
Fils de rayonne	200	200	200	—
Tissus de tout genre	700	300	200	200
Broderies	—	1.300	100	—
Confection et tricotages	—	100	100	50
Chaussures	—	300	100	—
Crayons et porte-mines	10	40	—	—
Raccords	200	150	50	—
Total par territoire	10.045	13.595	4.225	1.360
Total des 4 territoires	29.225			

LISTE B3

Contingents d'importation de marchandises suisses dans les territoires d'outre-mer autres qu'A.F.N. et D.O.M.

1) Approvisionnement :

	Madagascar	A.E.F.	Cameroun	A.O.F.	Indochine
	En 1.000 francs suisses				
Fromage	50	20	10	20	—
Lait condensé, en poudre, etc.	250	250	75	200	250
Produits indust. chimiques dont colorants	40	20	10	—	200
Tissus, mouchoirs et confections	600	500	400	2.000	300
Machines et appareils mécaniques, y compris appareils et instruments de géodésie	400	650 (1)	100	400 (1)	500
Appareils électriques dont appareils radio	300	150	10	20	100
Montres et mouvements finis; fournitures de rhabilage	210	160	100	300	300
Chaussures	100	100	—	100	—
Divers général dont pièces de rechange, articles en aluminium	700	370	205	1.300	2.600 (2)
Total	2.650	2.220	910	4.340	4.250

(1) Dont 240 pour machines à écrire.

(2) Sur ce poste est à imputer le matériel d'équipement :

Mécanique	573
Et électrique	670
Total	1.243

	Togo	Océanie	St-Pierre- et-Miquelon	Nouvelle- Calédonie	Inde française
Colorants	—	—	—	—	30
Tissus, mouchoirs et confections	100	70	20	50	30
Montres et mouvements finis, fournitures, rhabilage	30	20	5	10	10
Divers général	330	180	105	60	65
Total	460	270	130	120	135

2) Equipment :

Matériel d'équipement pour territoires d'outre-mer autres qu'Indochine (contingents administrés directement par le Ministère de la France d'outre-mer) :

Matériel mécanique	1.000
Matériel électrique	600
Total	1.600

II. — LE PROTOCOLE FINANCIER

La durée de l'accord financier franco-suisse du 16 novembre 1945 et des arrangements annexes (1-8-46, 29-7-47, 20-3-48, 23-7-48, 20-11-48, 8 et 28-3-49, 28-5-49, 1-12-49) est prolongée jusqu'au 31 août 1951, à l'exception de certaines dispositions abrogées.

A partir du 1^{er} septembre 1950, le contingent contractuel annuel fixé dans le protocole financier du 28 mai 1949 pour le tourisme français en Suisse est supprimé. Les attributions individuelles de francs suisses sont fixées à la contre-valeur de 50.000 francs français.

Dans les cas dûment justifiés, cette attribution pourra être supérieure à 50.000 francs.

Les sommes destinées à couvrir les dépenses d'élèves français fréquentant des instituts, écoles privées en Suisse, ainsi que des universités et écoles professionnelles, ne sont plus contingentées jusqu'à nouvel ordre.

Les ressortissants suisses rapatriés de France peuvent obtenir le transfert de leurs économies à concurrence d'un montant maximum d'un million de francs français en deux transferts de 500.000 francs espacés d'une année. En ce qui concerne les rapatriés des territoires d'outre-mer, le montant à rapatrier pourra être élevé à 1.800.000 francs répartis en deux tranches de 900.000 fr.